



RÉGION ACADÉMIQUE
NORMANDIE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

**NOTE D'INFORMATION DESTINÉE AUX
PERSONNELS**

-

Note publiée sur le portail métier de l'académie

Rectorat

Division de l'Encadrement et
des Personnels Administratifs,
Techniques, Sociaux et de
Santé

DEPATSS 1

AAE

Geneviève HERSENT
02 32 08 91 61

SAENES

Béatrice ARJOL CONDÉ
02 32 08 91 62

Fabienne MARETTE
02 32 08 91 63

ADJENES

Marlène BARON
02 32 08 91 64

Amandine GOUGEON
02 32 08 91 65

Sylvie SAUSSAYE
02 32 08 91 66

DEPATSS 2

Médico-sociale

Christelle PAJOT
02 32 08 91 67

Thibault HAMELET
02 32 08 91 72

ITRF

Céline BROCHET
02 32 08 91 80

Marie GALLAIS
02 32 08 91 79

mél: depatss@ac-rouen.fr

25 rue de Fontenelle
76037 Rouen cedex 1

Rouen, le 16 janvier 2017

La rectrice, chancelière des universités

à

Madame l'inspectrice d'académie, directrice
académique des services de l'éducation nationale de
la Seine-Maritime

Monsieur l'inspecteur d'académie, directeur
académique des services de l'éducation nationale de
l'Eure

Mesdames et Messieurs

- les présidents des universités
- le directeur de l'INSA
- le directeur du CROUS
- le directeur du CNED
- le directeur du CANOPÉ
- le délégué régional de l'ONISEP
- le directeur régional de la Jeunesse, des Sports et
de la Cohésion Sociale
- les directrices et directeurs départementaux de la
Cohésion Sociale
- les directrices et directeurs des CIO
- les chefs des établissements publics locaux
d'enseignement
- les directrices et directeurs des EREA
- la directrice de l'école Louis Pergaud de Barentin
- les chefs de division et les conseillers techniques du
Rectorat

**Objet : Modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations
Mesures applicables aux personnels ATSS**

La modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR) résulte d'un accord gouvernemental posant le principe d'une amélioration des carrières et actant une série de mesures qui se traduisent notamment par un rééquilibrage progressif de la rémunération indiciaire des fonctionnaires.

Ce protocole PPCR se déploie depuis le 1^{er} janvier 2016, sur une période de quatre ans, et prévoit une restructuration des carrières des personnels ATSS.

La présente note a pour objet de décrire, par corps, les principales mesures et leur calendrier d'entrée en vigueur, afin que chaque personnel puisse appréhender et comprendre l'évolution réglementaire de son statut.

I. Le périmètre

Le tableau suivant précise, pour chaque corps, les mesures prises dans le cadre du PPCR et leur date d'effet.

Seuls les personnels de catégorie C bénéficieront à la fois d'un changement de grade et de corps dans la mesure où les corps d'adjoints initialement composés de quatre grades sont dorénavant regroupés en trois grades.

Catégorie	Corps	Mesures	Date d'effet
C	Adjoint administratif des administrations de l'Etat	Reclassement dans un nouveau grade	01/01/2017
		Reclassement dans un nouvel échelon suite à l'amélioration des grilles indiciaires	01/01/2017
		Transfert « Primes-Points » de 4 pts	01/01/2017
	Adjoint technique recherche et formation	Reclassement dans un nouveau grade	01/01/2017
		Reclassement dans un nouvel échelon suite à l'amélioration des grilles indiciaires	01/01/2017
		Transfert « Primes-Points » de 4 pts	01/01/2017
	Adjoint technique des établissements d'enseignement	Reclassement dans un nouveau grade	01/01/2017
		Reclassement dans un nouvel échelon suite à l'amélioration des grilles indiciaires	01/01/2017
		Transfert « Primes-Points » de 4 pts	01/01/2017
B	Secrétaire administratif des administrations de l'Etat	Transfert « Primes-Points » de 6 pts	01/01/2016
		Reclassement dans un nouvel échelon suite à l'amélioration des grilles indiciaires	01/01/2017
	Technicien recherche et formation	Transfert « Primes-Points » de 6 pts	01/01/2016
		Reclassement dans un nouvel échelon suite à l'amélioration des grilles indiciaires	01/01/2017
	Assistant de service social	Transfert « Primes-Points » de 6 pts	01/01/2016
		Reclassement dans un nouvel échelon suite à l'amélioration des grilles indiciaires	01/01/2017
A	Attaché d'administration de l'Etat	Reclassement dans un nouvel échelon suite à l'amélioration des grilles indiciaires	01/01/2017
		Transfert « Primes-Points » de 4 pts	01/01/2017
		Transfert « Primes-Points » de 5 pts	01/01/2018
	Infirmier des administrations de l'Etat	Transfert « Primes-Points » de 4 pts	01/01/2016
		Transfert « Primes-Points » de 5 pts	01/01/2017
	Conseiller technique de service social	Reclassement dans un nouvel échelon suite à l'amélioration des grilles indiciaires	01/01/2017
		Transfert « Primes-Points » de 4 pts	01/01/2016
	Amélioration des grilles indiciaires sans reclassement – simple changement de durée d'avancement	01/01/2017	

II. Le calendrier de mise en paiement concernant les personnels rémunérés sur budget académique

Les opérations de reclassement indiciaire ont été opérées sur la paie de janvier 2017 pour les personnels affectés en EPLE et services déconcentrés, hormis pour les techniciens de recherche et de formation dont l'opération, relevant des services ministériels, sera effectuée sur paie de février 2017.

Les mesures de transfert « primes-points » ont été opérées sur la paie de juin 2016 pour les personnels infirmiers, conseillers techniques de service social, secrétaires administratifs, assistants de service social et techniciens recherche et formation, et le seront sur paie de janvier 2017 pour les autres corps concernés. A cette occasion, un courriel d'information est adressé à chaque personnel.

S'ajoute à l'ensemble de ces opérations, l'augmentation du point d'indice de 0.6% au 1^{er} février 2017.

Vous trouverez en annexes les tableaux qui présentent pour chaque corps les concordances entre l'ancienne et la nouvelle grille indiciaire.

Je vous remercie de bien vouloir distribuer la présente note aux personnels concernés placés sous votre autorité.

Je vous rappelle que les services de gestion sont à votre disposition pour vous apporter tout élément complémentaire.

Pour le Recteur et par délégation
P.E du Secrétaire Général d'Académie
Le Secrétaire Général Adjoint - DRRH
signé
François FOSELLE

Liste des annexes jointes

Annexe 1 – Tableau de concordance entre l'ancienne grille indiciaire et la nouvelle grille en vigueur au 01/01/2017 pour le corps des **adjoints administratifs des administrations de l'Etat**

Annexe 2 – Tableau de concordance entre l'ancienne grille indiciaire et la nouvelle grille en vigueur au 01/01/2017 pour le corps **des adjoints techniques des établissements d'enseignement**

Annexe 3 – Tableau de concordance entre l'ancienne grille indiciaire et la nouvelle grille en vigueur au 01/01/2017 pour le corps des **adjoints techniques de recherche et de formation**

Annexe 4 – Tableau de concordance entre l'ancienne grille indiciaire et la nouvelle grille en vigueur au 01/01/2017 pour le corps **des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat**

Annexe 5 – Tableau de concordance entre l'ancienne grille indiciaire et la nouvelle grille en vigueur au 01/01/2017 pour le corps **des techniciens de recherche et de formation**

Annexe 6 – Tableau de concordance entre l'ancienne grille indiciaire et la nouvelle grille en vigueur au 01/01/2017 pour le corps **des assistants de service social**

Annexe 7 – Tableau de concordance entre l'ancienne grille indiciaire et la nouvelle grille en vigueur au 01/01/2017 pour le corps **des attachés des administrations de l'Etat**

Annexe 8 – Tableau de concordance entre l'ancienne grille indiciaire et la nouvelle grille en vigueur au 01/01/2017 pour le corps **des infirmiers des administrations de l'Etat**

Annexe 9 – Tableau de concordance entre l'ancienne grille indiciaire et la nouvelle grille en vigueur au 01/01/2017 pour le corps **des conseillers techniques de service social**

Annexe 10 – Illustration du transfert de primes en points (bulletin de salaire)

Annexe 11 – Références réglementaires